



La nouvelle géographie communale et intercommunale du département des Ardennes

Au 1^{er} janvier 2017, le département des Ardennes est composé de 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contre 9 l'année précédente. Il compte 452 communes à cette date, soit 11 de moins en deux ans.

Christiane Kuhn, Sophie Villaume, François Wiand, Insee

L'application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (*encadré*) a modifié sensiblement la géographie de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017. Le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région Grand Est s'est ainsi réduit de 249 à 149 entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017.

À cette date, le département des Ardennes est composé de 8 EPCI contre 9 auparavant. C'est le département qui enregistre la plus petite diminution du nombre d'EPCI de la région Grand Est : seules deux communautés de communes (CC), la CC Portes de France et la CC Meuse et Semoy se sont regroupées pour former la CC Vallées et Plateau d'Ardenne (*figures 1 et 2*). La CC Meuse et Semoy n'atteignait pas seule le seuil légal de 15 000 habitants requis au vu de sa densité de population.

Dans le département, une seule communauté de communes, la CC Ardennes Thiérache, n'atteint pas le seuil légal de 15 000

habitants (*figure 3*). Mais compte tenu de sa faible densité de population, elle bénéficie du régime dérogatoire abaissant le seuil minimal à 5 000 habitants.

Le département ne comporte qu'une seule communauté d'agglomération : la CA Ardenne Métropole (anciennement appelée CA Charleville-Mézières/Sedan), qui rassemble 45,3 % de la population des Ardennes.

Dans le même temps, le département des Ardennes a connu huit fusions de communes depuis le 1^{er} janvier 2015. Il compte 452 communes au 1^{er} janvier 2017 contre 463 deux ans plus tôt. Les communes nouvelles ainsi formées rassemblent chacune de deux à trois anciennes communes, et regroupent de 571 habitants (Chémery-Chéhéry) à 4 437 habitants (Vouziers). ■

Cadre réglementaire

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 vise à rationaliser l'organisation territoriale en incitant au regroupement de collectivités à fiscalité propre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI à fiscalité propre doivent compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil dans quatre cas, sans pouvoir, toutefois, être inférieur à 5 000 habitants :

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 50 % de la densité nationale (103,4 hab/km² soit 51,7 hab/km²), dans des départements dont la densité est inférieure à la moyenne nationale. Le seuil démographique applicable est alors

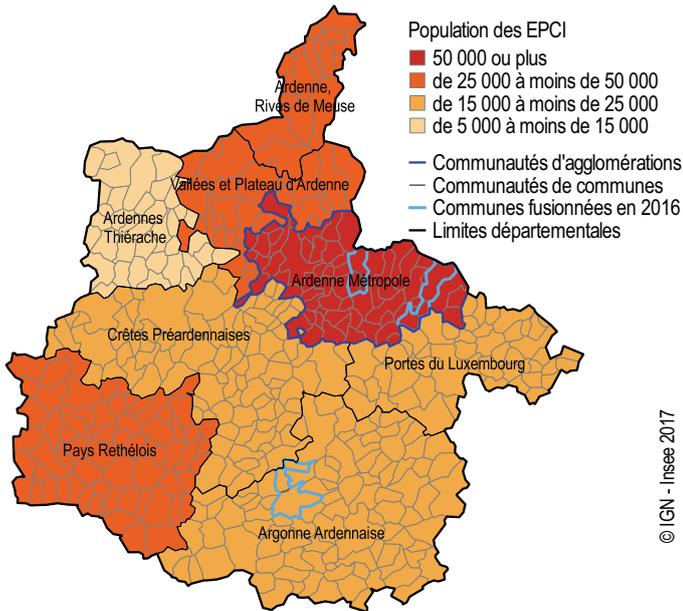
déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département et la densité nationale, avec un seuil minimal de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 30 % de la densité nationale soit 31 hab/km². Dans ce cas, le seuil de population applicable est de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont plus de la moitié des communes est située en zone de montagne ou regroupe toutes les communes d'un territoire insulaire.

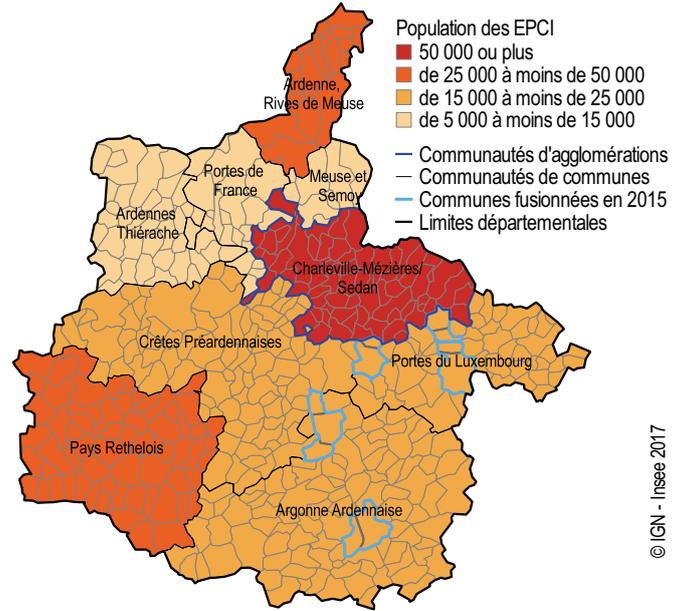
- lorsque l'EPCI à fiscalité propre a plus de 12 000 habitants et est issu d'une fusion intervenue depuis le 1^{er} janvier 2012 : il dispose d'un « délai de repos ».

1 Composition communale et intercommunale des Ardennes au 1^{er} janvier 2017



Source : Insee, recensement de la population 2014.

2 Composition communale et intercommunale des Ardennes au 1^{er} janvier 2016



Source : Insee, recensement de la population 2014.

3 Principales caractéristiques des EPCI dans le département des Ardennes (périmètre au 1^{er} janvier 2017)

	Nombre de communes au 1 ^{er} janvier 2017	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2014	Évolution de la population entre 2009 et 2014 (en %)	Densité de population en 2014 (en hab/km ²)	Part des 60 ans ou plus en 2014 (en %)	Taux de chômage en 2014 (1) (en %)
CA Ardenne Métropole	61	126 800	-2,2	222,9	25,5	19,6
CC du Pays Rethélois	65	29 666	+3,0	36,4	23,9	12,8
CC Ardenne, Rives de Meuse	19	27 648	-4,0	100,5	26,2	19,5
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	31	25 611	-1,3	61,8	24,2	16,5
CC des Crêtes Préardennaises	94	21 917	+1,9	21,5	25,1	11,6
CC des Portes du Luxembourg	50	20 453	-0,5	38,8	25,7	14,8
CC de l'Argonne Ardennaise	95	17 605	-2,5	14,7	30,3	12,7
CC Ardennes Thiérache	37	10 015	+0,0	23,1	25,2	14,6
Département des Ardennes	452	279 715	-1,3	53,3	25,6	17,0

(1) Le taux de chômage au sens du recensement de la population correspond au rapport entre les personnes de 15 ans ou plus s'étant déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi et la population active estimée au sens du recensement.

Lecture : la valeur la plus élevée de la colonne est en rouge, la valeur la plus faible de la colonne est en bleu.

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2014.

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusat

Rédaction en chef
Laurence Luong
Jacques Marty

ISSN 2492-4628
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département des Ardennes / de l'Aube / de la Marne / de la Haute-Marne / de la Meurthe-et-Moselle / de la Meuse / de la Moselle / du Bas-Rhin / du Haut-Rhin / des Vosges », *Insee Flash Grand Est* n° 7 à 16, juillet 2017.
- « Portraits régionaux de l'intercommunalité, région Grand Est », Caisse des dépôts, juin 2017.
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 113, janvier 2017.
- Composition communale des EPCI et données de référence : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales>

